

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session régulière du 5 septembre 2016

Session régulière du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 5 septembre, à l'heure et au lieu habituel.

Sont présents : Mme Georgette Bouchard
Mme Édith Lalancette
Mme Louise De Launière
M. Serge Dufour
M. Michel Mercier
M. André Côté

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay.

Raphael Langevin, l'employé municipal ainsi que quelques citoyens assistent à la rencontre.

Résolution no 3627-09-16 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Edith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé et que le sujet «Affaires nouvelles» demeure ouvert jusqu'à la fin de la session;

ADOPTÉE

Résolution no 3628-09-16 Adoption du procès-verbal du 1^{er} août 2016

Les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu copie du procès-verbal de la session régulière du 1^{er} août 2016;

**EN CONSÉQUENCE ;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Dufour
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 1^{er} août 2016 tel que rédigé;

ADOPTÉE

Résolution no 3629-09-16 Ratification des comptes

- a) Liste des comptes déjà payés en août 2016 + salaire sec.-très, les paiements directs et les chèques no 466 à 491 incl. : \$ 21914.45
- b) Liste des comptes à payer au 6 septembre 2016 : \$ 6092.79
- c) Dépenses de la petite caisse s'élèvent à : \$ 291.41

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Mercier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la liste des comptes soit acceptée telle que rédigée;

ADOPTÉE

Résolution no 3630-09-16 Modification de l'horaire du bureau municipal

ATTENDU QUE la directrice générale a demandé la permission de modifier son horaire de travail soit du lundi au mercredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 et ainsi modifier l'horaire des heures d'ouverture du bureau municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la modification de l'horaire de la directrice générale et par le fait même, l'horaire du bureau municipal, et qu'un avis à tous soit distribué dans tous les foyers de la municipalité;

ADOPTÉE.

Résolution no 3631-09-16 Demande commandite pour la CJS

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de commandite provenant de la CJS St-Eugène-d'Argentenay / N.D.-de-Lorette;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Georgette Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte de contribuer à la CJS St-Eugène-d'Argentenay / N.D.-de-Lorette en offrant une commandite de 100.00\$ et autorise la directrice générale à émettre le chèque;

ADOPTÉE.

Résolution no 3632-09-16 demande de versement à Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C.

ATTENDU QUE Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C. demande une avance de fonds de 450 000\$ pour le 21 septembre 2016;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt approuvé par le ministère des affaires municipales est de 3 754 750 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette autorise la secrétaire-trésorière à effectuer le versement de 450 000\$ à l'ordre d'Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C. avant le 21 septembre 2016;

Résolution no 3633-09-16 Paiement des travaux effectués par Raphael Langevin

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un tableau relevant les travaux effectués par M. Raphael Langevin du 24 décembre 2015 au 30 juillet 2016;

ATTENDU QUE le solde à lui payer pour ces travaux s'élève à 2391.82\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Mercier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à émettre le paiement 2391.82\$ à M. Raphael Langevin;

ADOPTÉE.

Résolution no 3634-09-16 Entente avec la Croix-Rouge, services aux sinistrés

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande de renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge pour les services offerts aux sinistrés;

ATTENDU QUE la durée et les coûts reliés à cette entente sont de 150.00\$ annuellement pour une période de trois ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette accepte de renouveler l'entente de service avec la Croix-Rouge et autorise le maire et la directrice générale à signer cette entente et à émettre le chèque de la première année soit 150.00\$ à l'ordre de la Croix-Rouge;

ADOPTÉE.

Avis de motion Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Un avis de motion a été déposé par M Serge Dufour présentant le projet de règlement no 160-16 remplaçant le règlement no 148-14, Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

Avis de motion Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Un avis de motion a été déposé par Mme Edith Lalancette présentant le projet de règlement 159-16 : Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

Résolution no 3635-09-16 Soumission pour la rénovation du logement

ATTENDU QUE la municipalité est entrée en appel d'offre sur invitation pour la rénovation du logement du 24 rue Principale;

ATTENDU QU'elle a reçu trois soumissions conformes pour les travaux décrits par les plans, devis et addenda fournis pour ce projet, venant de ces entrepreneurs : Constrction ProBL, Construction A. Ouellet et Construction M. G;

ATTENDU QUE la firme Gosselin et Fortin Architectes S.A. nous ont fait la recommandation de la soumission conforme la plus basse soit celle de Construction A. Ouellet (9016-8436 Québec inc.) d'un montant de 52 464.24\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Dufour
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte la proposition de Construction A Ouellet et autorise la directrice générale à remettre les chèques visés aux entrepreneurs qui n'ont pas été sélectionné ;

ADOPTÉE

Résolution no 3636-09-16 Renouvellement du Logiciel Sage 50

ATTENDU QU'il est temps de renouveler le logiciel comptable Sage 50;

ATTENDU QUE la directrice générale a négocié le prix du logiciel à 641.25\$ +t.x;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale renouveler le contrat du logiciel comptable Sage 50 au montant de 641.25\$ + taxes et d'émettre le chèque ;

ADOPTÉE.

Résolution no 3637-09-16 Traitement des eaux usées

ATTENDU QUE le responsable de notre dossier pour le traitement des eaux usées chez la compagnie Norda nous a informés qu'une étude de mesures d'infiltrations dans le réseau d'égouts est nécessaire;

ATTENDU QUE les coûts reliés à cette étude n'étaient pas prévu budgétairement dans le contrat signé, mais qu'une réserve budgétaire était prévue pour des coûts liés à des études supplémentaires;

ATTENDU QUE des coûts supplémentaires s'ajouteront à la réserve budgétaire, et ces coûts s'élèvent à 2200.00\$ + taxes pour l'utilisation et la location d'équipement, les frais d'administration, les frais de séjour et les frais de kilométrage;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Mercier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette accepte d'effectuer l'étude supplémentaire au coût de 2200.00\$;

ADOPTÉE.

Salle intergénérationnelle

Des discussions ont lieu au sujet de la salle intergénérationnelle à savoir si le service sera toujours offert à la population. Mme Louise de Launière propose que le même service puisse être offert par l'épicerie communautaire lors des heures d'ouverture.

Résolution no 3638-09-16 État des routes de la municipalité

ATTENDU QUE des citoyens se sont plaints de l'état des routes de la municipalité;

ATTENDU QUE la route collectrice entre St-Eugène-d'Argentenay et Notre-Dame-de-Lorette appartient au Ministère des transports du Québec et qu'elle est très endommagée par le transport qui ne cesse d'augmenter;

IL EST PROPOSÉ APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette demande au Ministère des Transports du Québec d'intervenir pour l'entretien et la réparation de cette route ;

QU'UNE copie de cette résolution soit envoyée en rappel au ministère et au député de la région ;

ADOPTÉE.

Résolution no 3639-09-16 Autoriser la MRC de Maria-Chapdelaine à effectuer des travaux d'aménagement d'un sentier de véhicule hors route (VHR) sur le territoire de la municipalité

ATTENDU QUE le Plan directeur de développement touristique 2013-2018 de la MRC de Maria-Chapdelaine propose un nouveau cadre de développement du tourisme qui inclut et priorise la réalisation du Parc régional des Grandes-Rivières (PRGR);

ATTENDU QUE la planification du PRGR identifie plusieurs composantes en tourisme d'aventure et d'écotourisme de calibre national et international, notamment celle d'un sentier de quad/motoneige, aussi appelé « lien intégrateur»;

ATTENDU QUE le sentier visé est «... partagé bidirectionnel exclusif pour les motoneiges et les quads, de calibre international et accessible toute l'année. Cette infrastructure, d'environ 236 kilomètres de longueur, comporte trois passerelles permettant de traverser les principales rivières du territoire. »;

ATTENDU QUE le tracé projeté du sentier transiterait dans les municipalités suivantes de la MRC : Girardville, Normandin, Notre-Dame-de-Lorette, St-Edmond-les-Plaines, Ste-Jeanne-d'Arc, St-Stanislas, St-Thomas-Didyme et les deux Territoires non-organisés(TNO) de la MRC de Maria-Chapdelaine ;

ATTENDU QUE la MRC doit obtenir le consentement des municipalités locales visées pour aménager des infrastructures sur le territoire de chacune d'elles ;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise la MRC de Maria-Chapdelaine et ses représentants à construire les infrastructures nécessaires sur son territoire en lien avec un sentier de quad/motoneige, aussi appelé « lien intégrateur »;

ADOPTÉE.

Résolution no 3640-09-16 Tracé du sentier de véhicules hors route

ATTENDU QUE la planification du PRGR identifie plusieurs composantes en tourisme d'aventure et d'écotourisme de calibre national et international, notamment celle d'un sentier de quad/motoneige, aussi appelé « lien intégrateur»;

ATTENDU QUE le tracé projeté du sentier sur le territoire de la municipalité devra emprunter un accès sur plusieurs lots privés;

ATTENDU QUE la municipalité a fait les démarches afin d'obtenir les autorisations des propriétaires de ces lots;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le tracé du sentier de véhicules hors route emprunte l'accès sur les lots des citoyens suivants : M. Rémi Paquet, Mme Carmen Parent, Monsieur et Madame Eric Perreault et Lyna Bouchard, Mme Sylvie Girard;

ADOPTÉE.

Avis de motion sur projet de règlement de concordance avec le Schéma d'aménagement en rapport avec la construction résidentielle dans l'affectation agricole en dévitalisation

Un avis de motion avec dispense de lecture a été déposé par M. Serge Dufour dans le but adopter le premier projet de règlement de concordance avec le Schéma d'aménagement en rapport avec la construction résidentielle dans l'affectation agricole en dévitalisation.

Résolution no 3641-09-16 Rang Sainte-Anne

ATTENDU QUE le transport de bois dans le rang Sainte-Anne a endommagé sérieusement le chemin;

ATTENDU QUE des résolutions ont été envoyées au Ministre, au député, au bureau de mise en marché des bois et aux compagnies forestières afin qu'elles transportent le bois en hiver qu'elles entretiennent et de réparent le chemin lorsqu'elles le brisent;

ATTENDU QU'après l'envoi de ces résolutions l'état du rang Sainte-Anne ne répond pas à la satisfaction de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette demande aux compagnies forestières d'entretenir et de réparer le rang Sainte-Anne ;

ADOPTÉE.

Résolution no 3642-09-16 Levée de la rencontre

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Mercier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la rencontre soit levée à 20 heures 35 minutes.

ADOPTÉE.

Daniel Tremblay, maire

Nadia Cloutier-St-Pierre, D. G.